Informations de base

2021/2002(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux **Subject** 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans 7.30.30 Lutte contre la criminalité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MANDL Lukas (EPP)	02/12/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive SCHIEDER Andreas (S&D) ȘTEFĂNUȚĂ Nicolae (Renew) VON CRAMON-TAUBADEL Viola (Greens/EFA) DZHAMBAZKI Angel (ECR) VILIMSKY Harald (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	VÁRHELYI Olivér

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/10/2021	Vote en commission		

03/11/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0298/2021	Résumé
14/12/2021	Débat en plénière		
15/12/2021	Décision du Parlement	T9-0506/2021	Résumé
15/12/2021	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2002(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/05269

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE680.959	05/05/2021	
Amendements déposés en commission		PE696.513	08/09/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0298/2021	03/11/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0506/2021	15/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)238	31/05/2022	

Coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux

2021/2002(INI) - 15/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 531 voix pour, 48 contre et 117 abstentions, une résolution sur la coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux.

Les pays des Balkans occidentaux doivent accentuer leurs efforts

Le Parlement a souligné que la lutte contre la criminalité organisée et la progression dans le processus d'intégration à l'Union sont des processus qui se renforcent mutuellement, raison pour laquelle il est nécessaire **d'accélérer le processus d'intégration à l'Union** des pays des Balkans occidentaux. Il

a demandé aux pays des Balkans occidentaux de redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires tout en invitant l'Union à placer au cœur des priorités de la politique d'élargissement la transposition correcte des instruments internationaux qui soutiennent l'état de droit et ciblent la corruption et la criminalité organisée par le biais d'une aide financière et d'une coopération pratique.

Les députés ont appelé à accentuer les efforts pour résoudre une série de problèmes, tels que le manque de perspectives d'emploi, la corruption, la désinformation, les éléments de captation de l'État, les inégalités, l'ingérence étrangère de régimes non démocratiques tels que la Russie et la Chine et la lenteur du processus d'adhésion à l'Union européenne qui rendent les sociétés des Balkans occidentaux vulnérables face à la criminalité organisée.

Le Parlement a déploré le **manque de véritable volonté politique** de certaines des élites politiques locales pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Il a également regretté le manque d'indépendance et le fonctionnement souvent insuffisant du pouvoir judiciaire. Les députés ont appelé les pays des Balkans occidentaux à **remédier aux défaillances de leur système de justice pénale** et l'Union à encourager une culture du professionnalisme au sein de la justice pénale en vue d'améliorer l'intégrité du pouvoir judiciaire.

Les pays des Balkans occidentaux sont invités à axer leurs efforts sur les organisations criminelles dans leur ensemble en plus des cas individuels, à engranger des résultats concrets en ce qui concerne le **recouvrement des avoirs** au profit de tous leurs citoyens et à faire de la confiscation des produits et des instruments du crime une priorité dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Instrument d'aide de préadhésion (IAP)

Environ 64 millions d'euros ont été alloués à des projets portant sur la lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux au titre de l' instrument d'aide de préadhésion (IAP II). Les députés ont rappelé que l'instrument prévoit une conditionnalité forte et que le financement doit être modulé, voire suspendu, en cas de régression importante ou d'absence persistante de progrès notamment en ce qui concerne l'état de droit et les droits fondamentaux, y compris la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Il est donc dans l'intérêt de la sécurité de l'Union de veiller à ce que les fonds de l'Union ne se révèlent pas contre-productifs en renforçant les réseaux clientélistes de responsables politiques corrompus.

Types spécifiques de criminalité organisée

La résolution a insisté en particulier sur l'importance de :

- mettre davantage l'accent sur la prévention et le renforcement de la résilience des groupes exposés aux risques de traite des êtres humains pays étant donné que les pays des Balkans occidentaux sont à la fois des pays d'origine, de destination et de transit pour la traite des êtres humains, dont sont principalement victimes les femmes et les filles utilisées à des fins d'exploitation sexuelle;

- redoubler d'efforts pour lutter contre le trafic de migrants et protéger les droits fondamentaux des personnes victimes de trafic illicite, en particulier des mineurs non accompagnés; l'Union devrait offrir une aide plus soutenue dans la résolution de ces problèmes, telle qu'une aide financière et technique;

- s'attaquer à la criminalité financière pour mettre au jour les activités criminelles et éviter toute infiltration dans l'économie légale;

- mettre en œuvre des mesures pour réduire, si possible, les paiements informels, compte tenu de l'importance de l'économie grise (dont la valeur est estimée à plus de 30% du PIB de la région);

- soutenir les pays des Balkans occidentaux dans la lutte contre la cybercriminalité et les autres menaces en ligne;

- renforcer les capacités des services répressifs pour mieux surveiller et combattre le trafic de drogue.

Coopération avec l'Union (ses États membres et ses agences) et coopération interrégionale

La résolution a encouragé l'Union à soutenir le renforcement des capacités dans les Balkans occidentaux et de contribuer à la facilitation de la **coopération policière et judiciaire** en matière de lutte contre la criminalité organisée. Elle a recommandé de renforcer les structures existantes soutenues par l'Union, telles que le Conseil de coopération régionale, afin qu'elles puissent jouer un rôle cohérent en encourageant la poursuite de la coopération.

Soulignant le rôle important d'Interpol dans la lutte contre la criminalité organisée, le Parlement a invité les États membres de l'Union à soutenir la demande d'adhésion du Kosovo à cette organisation. Les députés sont d'avis que l'adhésion des six pays des Balkans occidentaux à Interpol améliorerait encore l'efficacité des mesures ciblant la criminalité transnationale. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération entre Frontex et les pays des Balkans occidentaux dans les domaines liés à la lutte contre la criminalité organisée.

Rôle de la société civile et des médias

Le Parlement a appelé à associer davantage les **organisations de la société civile** au processus législatif et à leur permettre de contribuer de manière significative aux principaux actes législatifs. Il a invité, dans ce contexte, les autorités des Balkans occidentaux à adopter et à mettre en œuvre de meilleures lois sur la **liberté d'accès à l'information** au moyen de processus inclusifs.

Les députés regrettent le nombre croissant d'affaires relatives aux poursuites-bâillons, qui sont souvent utilisées pour menacer des journalistes et des particuliers afin de les empêcher de dénoncer les méfaits commis par les dirigeants au pouvoir. Ils ont invité les autorités des Balkans occidentaux à intensifier leurs travaux en vue de **garantir la transparence en matière de propriété des médias** et l'indépendance des salles de rédaction et de protéger la liberté des médias contre l'ingérence politique, éléments essentiels d'une société démocratique libre.

Coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux

2021/2002(INI) - 03/11/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Lukas MANDL (PPE, AT) sur la coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux.

Le rapport a souligné que la lutte contre la criminalité organisée et la progression dans le processus d'intégration à l'Union sont des processus qui se renforcent mutuellement, raison pour laquelle il est nécessaire **d'accélérer le processus d'intégration à l'Union** des pays des Balkans occidentaux. Il a demandé instamment aux pays des Balkans occidentaux de redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires tout en invitant l' Union à placer au cœur des priorités de la politique d'élargissement.

Les députés ont déploré le manque de véritable volonté politique de certaines des élites politiques locales pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption et éliminer tout élément de captation de l'État. Ils ont également regretté **le manque d'indépendance et le fonctionnement souvent insuffisant du pouvoir judiciaire**. Ils ont appelé les pays des Balkans occidentaux à remédier aux défaillances de leur système de justice pénale et l' Union à encourager une culture du professionnalisme et de la performance au sein de la justice pénale en vue d'améliorer l'intégrité du pouvoir judiciaire.

Les pays des Balkans occidentaux sont invités à axer leurs efforts sur **les organisations criminelles dans leur ensemble** en plus des cas individuels, à engranger des résultats dans la durée en matière de lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux et à élaborer des rapports nationaux périodiques en la matière.

Instrument d'aide de préadhésion (IAP)

Environ 64 millions d'euros ont été alloués à des projets portant sur la lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux au titre de l' instrument d'aide de préadhésion (IAP II). Les députés ont rappelé que l'instrument prévoit une conditionnalité forte et que **le financement doit être modulé, voire suspendu**, en cas de régression importante ou d'absence persistante de progrès notamment en ce qui concerne l'état de droit et les droits fondamentaux, y compris la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Types spécifiques de criminalité organisée

Le rapport insiste en particulier sur l'importance de :

- mettre davantage l'accent sur la prévention et le renforcement de la résilience des groupes exposés aux risques de **traite des êtres humains** pays étant donné que les pays des Balkans occidentaux sont à la fois des pays d'origine, de destination et de transit pour la traite des êtres humains, dont sont principalement victimes les femmes et les filles utilisées à des fins d'exploitation sexuelle;

- redoubler d'efforts pour **lutter contre le trafic de migrants** et protéger les droits fondamentaux des personnes victimes de trafic illicite, en particulier des mineurs non accompagnés: l'Union devrait offrir une aide plus soutenue dans la résolution de ces problèmes, telle qu'une aide financière et technique;

- s'attaquer à la **criminalité financière** pour mettre au jour les activités criminelles et éviter toute infiltration dans l'économie légale;

- mettre en œuvre des mesures pour réduire, si possible, les **paiements informels,** compte tenu de l'importance de l'économie grise (dont la valeur est estimée à plus de 30% du PIB de la région);

- soutenir les pays des Balkans occidentaux dans la lutte contre la **cybercriminalité** et les autres menaces en ligne.

Coopération avec l'Union (ses États membres et ses agences) et coopération interrégionale

Le rapport a encouragé l'Union à soutenir le renforcement des capacités dans les Balkans occidentaux et de contribuer à la facilitation de la **coopération policière et judiciaire** en matière de lutte contre la criminalité organisée. Il a recommandé de renforcer les structures existantes soutenues par l'Union, telles que le Conseil de coopération régionale, afin qu'elles puissent jouer un rôle cohérent en encourageant la poursuite de la coopération.

Soulignant le rôle important d'**Interpol** dans la lutte contre la criminalité organisée, le Parlement a invité les États membres de l'Union à soutenir la demande d'adhésion du Kosovo à cette organisation. Les députés sont d'avis que l'adhésion des six pays des Balkans occidentaux à Interpol améliorerait encore l'efficacité des mesures ciblant la criminalité transnationale. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération entre **Frontex** et les pays des Balkans occidentaux dans les domaines liés à la lutte contre la criminalité organisée.

Rôle de la société civile et des médias

Le rapport appelle à associer davantage les organisations de la société civile au processus législatif et à leur permettre de contribuer de manière significative aux principaux actes législatifs. Il a invité, dans ce contexte, les autorités des Balkans occidentaux à adopter et à mettre en œuvre de toute urgence de **meilleures lois sur la liberté d'accès à l'information** au moyen de processus inclusifs.

Les députés regrettent le nombre croissant d'affaires relatives aux poursuites-bâillons, qui sont souvent utilisées pour menacer des journalistes et des particuliers afin de les empêcher de dénoncer les méfaits commis par les dirigeants au pouvoir. Ils ont invité les autorités des Balkans occidentaux à intensifier leurs travaux en vue de **garantir la transparence en matière de propriété des médias** et l'indépendance des salles de rédaction et de protéger la liberté des médias contre l'ingérence politique, éléments essentiels d'une société démocratique libre.